



REQUALIFICATION DU SITE DE LA BAIE DE WISSANT REENSABLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE

8 pages: V 11 1-2-3 6 11[?]-12 15.

RAPPORT FINAL

PHASE 3

JUILLET 2006
N°1711505



PREFECTURE DE LA REGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



SYNTHESES ET CONCLUSIONS

Les analyses menées en phase 3 ont permis de préciser les caractéristiques techniques du rechargement de plage, tant pour l'opération initiale que pour les opérations d'entretien.

Le rechargement initial consiste au transfert de 306 000 m³ de matériaux sur la plage de Wissant, sur un linéaire de 2500 m, permettant ainsi de recréer une berme de haute plage de 30 mètres à la cote + 4,70 mIGN69 (+8,55 mCM).

Ce transfert serait réalisé par voie maritime, par une drague aspiratrice en marche transportant les matériaux depuis un site d'extraction identifié aux abords du port de Calais.

Cette drague viendrait se raccorder à un poste de refoulement installé dans la Baie ; les matériaux sableux seraient ainsi rejetés sur la plage via cette conduite d'une longueur approximative de 3 km.

Concernant les opérations d'entretien, plusieurs hypothèses ont été étudiées :

- Apports périodiques de matériaux sableux sur la plage établis en fonction des pertes mesurées,
- Mise en place d'un système de rétention type épis
- Mise en place d'un système Ecoplage visant à réduire les pertes en matériaux et les entretiens nécessaires,

La solution épis a été écartée du fait de sa non efficacité probable sur le site. Les deux autres solutions ont fait l'objet d'évaluation sur leur efficacité et sur les coûts associés.

Les résultats de ces analyses sont présentés dans le tableau de synthèse fourni ci-après.

La solution qui consisterait à faire des apports d'entretien annuels depuis la Dune d'Amont est la solution la plus intéressante du point de vue de l'efficacité et des coûts d'entretien. Si besoin, des solutions d'appoint sont également envisageables.

L'entretien du rechargement par des transferts annuels est la solution la plus économique et la plus viable sur le plan technique. Cette solution a fait l'objet d'un consensus général lors du Comité Technique du 27 juin 2006. Elle a été validée par le Comité de Pilotage réuni en Sous-Préfecture de Boulogne le 28 juin 2006.

Des mesures complémentaires ont également été proposées, visant à protéger, dans l'attente du rechargement, le secteur du parking Dune Aval. La mise en place d'une protection géotextile est préconisée.

Des aménagements dunaires sont également proposés pour réduire les effets de la déflation éolienne, participant ainsi à la stabilisation de la plage nouvellement rechargée.

